

**/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES  
/ D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY**

Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve  
Téléphone : 01 48 36 11 29

**SEANCE DU COMITE DU 21 AVRIL 2026**

**DELIBERATION N° 5**

**Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE A LA COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Comité :	4
En exercice :	4
Présents à la séance :	4
Ayant donné procuration :	0
Excusés :	0

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 10H00 par Madame la Présidente le 14 Avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le mardi 21 Avril 2026 sous la présidence de Monsieur Hadja MARECAR, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M Hadja MARECAR - Délégué titulaire de LA COURNEUVE  
Mme Danielle BELANCE - Déléguée suppléante de DRANCY  
Mme Carole DICKA - Déléguée titulaire d'AUBERVILLIERS  
M Mohammed YENBOU - Délégué titulaire de BOBIGNY

**EXCUSES :**

**INVITES :**

Mme Nathalie DIJOUX - Directrice

**LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE**

**SÉANCE du COMITÉ SYNDICAL du 21 AVRIL 2026**

**DELIBERATION N° 5**

**Objet : Désignation des membres du comité à la commission d'appel d'offres**

Le Comité,

Attendu que l'exécution des travaux, l'achat de fournitures ou le recours à une prestation de service confiés à une entreprise ou à un fournisseur sont réglementés par le Code la Commande Publique,

Attendu que le Comité est composé de 4 membres titulaires,

Attendu qu'il y a lieu de constituer une Commission d'Appel d'Offres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de ce jour du Président et du Vice-Président,

**A l'unanimité,**

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1** : Le Conseil Syndical procède par vote main levée à la désignation des 3 membres titulaires appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Se présente 1 liste :

**Délégués titulaires**

- Monsieur Jean Christophe LAGARDE
- Monsieur Mohammed YENBOU
- Madame Carole DICKA

Sont élus pour composer la commission d'appel d'offres, sous la présidence de Monsieur le Président, les membres du Comité syndical suivants :

- Monsieur Jean Christophe LAGARDE – Délégué titulaire de Drancy
- Monsieur Mohammed YENBOU – Délégué titulaire de la ville de Bobigny
- Madame Carole Dicka – Déléguée titulaire de la ville d'Aubervilliers

**ARTICLE 2** : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice Administrative, le tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig 93358 MONTREUIL Cedex, peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la date de notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**FAIT A LA COURNEUVE LE 21 AVRIL 2026**

**Le Président**

